



SECTION
DEL
AISNE

COMPTE RENDU – CTL DU 21 DECEMBRE 2017 ASR & SAR : Armes de destruction massive du réseau.

Boycotté lors de sa première convocation le 14 décembre 2017, le Comité Technique Local de l'Aisne était réuni à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des PV des CTL des 09/02/17, 01/03/17, 21/03/17, 04/04/17, 04/05/17, 11/05/17, 06/07/17, 17/10/17 et 19/10/17 (**pour avis**) ;
- Evolution des emplois 2018 (**pour avis**) ;
- L'expérimentation SAR : Service d'Appui au Réseau (**pour avis**) ;
- Point d'étape sur l'expérimentation PRS du Nord et Dircofi Nord (**pour information**) ;
- Questions diverses.

- **Approbation des PV des précédents CTL :**

La direction s'était engagée à résorber au plus vite le retard accumulé quant à la production des procès verbaux des CTL, c'est désormais chose faite. Ces PV ont été adoptés à l'unanimité.

- **Evolution des emplois à la DDFiP de l'Aisne au 1^{er} janvier 2018 :**

Pour 2018, le volume (net) des suppressions s'élève à **22 emplois**.

| ventilation des suppressions | IDIV CN | A | B | C | TOTAL |
|-------------------------------------|----------------|----------|-----------|------------|--------------|
| Contribution brute | -1 | 0 | -6 | -10 | -17 |
| Transfert et redéploiements | | | | | |
| CSRH | | | -2 | -1 | -3 |
| RNF | | | -1 | -1 | -2 |
| Contribution nette | -1 | 0 | -9 | -12 | -22 |

"Nouveauté" pour 2018, la direction locale nous a indiqué il n'y a plus de fléchage des emplois supprimés, la localisation des suppressions a été essentiellement déterminée en tenant compte des vacances de postes, tout en intégrant le cas échéant les conditions de fonctionnement spécifiques des services et les évolutions induites par la Loi de Finances 2018.



Localisation des suppressions :

| Structure | Catégorie | | | |
|--------------------------------|-----------|---|----|----|
| | A+ | A | B | C |
| Direction | -1 | | -3 | -4 |
| Trésorerie de Charly sur Marne | | | -1 | |
| Trésorerie d'Hirson | | | -1 | |
| SIP de Soissons | | | -1 | |
| SIP d'Hirson | | | -1 | |
| SIE de St Quentin | | | -1 | |
| ICE de Soissons | | | -1 | |
| Trésorerie de Vailly sur Aisne | | | | -1 |
| Trésorerie de Laon Municipale | | | | -1 |
| Trésorerie de Guise | | | | -1 |
| Paierie Départementale | | | | -1 |
| SIP de Laon | | | | -1 |
| SIP de Château-Thierry | | | | -1 |
| SIP de St Quentin | | | | -1 |
| SIP de Chauny | | | | -1 |

Parallèlement, et notamment pour tenir compte des évolutions de l'ISF dans le cadre de la loi de finances, il est proposé un rééquilibrage des emplois entre le PCRFP et les ICE se traduisant par les mouvements suivants :

- 1 B PCRFP, équipe contrôle de SAINT QUENTIN et +1B équipe ICE de SAINT QUENTIN ;
- 1 B PCRFP, équipe contrôle de SOISSONS et +1B équipe ICE de SOISSONS.

Redéploiements et transferts d'emplois :

Des redéploiements d'emplois sont opérés entre directions en conséquence des transferts d'activité liés à la création des services supra départementaux.

La DDFIP de l'Aisne contribue à ces transferts afin d'alimenter, d'une part, la création des centres des ressources humaines (CSRH) et le service d'information aux agents (SIA) et d'autre part les pôles spécialisés dans le recouvrement des RNF.

Ces transferts et redéploiements d'emplois doivent être positionnés sur les services concernés, en l'espèce les services de direction, **soit -3 B et -2C** .(suppressions incluses dans le tableau ci-dessus).

Conséquences de l'ASR 2018 en termes d'emplois A :

Il est proposé de redéployer, au 01/01/2018, les 4 postes A d'adjoints concernés par les opérations ASR 2018, en procédant aux transferts et réimplantations suivants :

- -1A trésorerie d'Anizy le Château
- -1A trésorerie de La Fère



SECTION

AISNE

- -1A SIP-E de CHAUNY (partie SIE)
- -1A SIP-E de GUISE (partie SIE)
- +1A trésorerie Laon municipale et banlieue (renforcement des capacités d'expertise et d'encadrement)
- +1A trésorerie Château-Thierry (renforcement des capacités d'expertise et d'encadrement)
- +2A direction (en prévision du SAR, qui sera mis en place au 01/01/2018 à la DDFIP de l'Aisne)

Consitution du vivier 2016 pour l'EDR :

Comme tous les ans depuis 2015, un recrutement local est organisé en amont de l'élaboration du mouvement national du 1er septembre 2018.

Pour 2018, ce vivier est donc constitué de 2 B et 1 C.

Les élus **FO-DGFIP** ont voté contre cette lente et inéluctable destruction du réseau de la DGFIP. L'an dernier nous avons dénoncé le fait que, par le jeu des suppressions d'emplois, 2 postes comptables devenaient **innaccessibles à la catégorie C**, il s'agissait des trésoreries de **Coucy le Château** et **St Simon**, et nous ne nous étions pas trompé sur le sort qui leur était réservé. Cette année, ce n'est pas le volet emploi qui ferme l'accès d'un service à la catégorie C mais directement l'ASR, par le jeu des spécialisations. Et c'est donc la trésorerie d'**Anizy le Château** qui est la grande gagnante pour 2018, est-ce qu'elle prendra le même chemin que celles de St Simon et Coucy le Château, seul l'avenir (déjà bien sombre) nous le dira ...

- **Projet d'expérimentation d'un service d'appui au réseau (SAR) à la DDFIP de l'Aisne à compter du 1^{er} janvier 2018 :**

FO-DGFIP a, à plusieurs reprises, exprimé ses craintes légitimes concernant les conséquences pour les trésoreries de la mise en place des SAR. Voir notamment le compte rendu du [GT S.A.R. du 13 octobre 2017](#).

Quelques précisions concernant sa mise en place dans notre département :

Dans un premier temps, les objectifs poursuivis par le SAR seraient d'assurer :

- la mise en oeuvre effective des plans de CHD et un paramétrage efficient de l'automate des poursuites avec phase comminatoire ;
- un travail effectif sur les CCA et les opérations complexes pour améliorer significativement la qualité comptable ;
- une analyse des états de reste à recouvrer pour proposer au comptable des ANV ;
- un appui aux postes comptables pour des travaux complexes de type aide à la saisie de fiches emprunts dans HELIOS, aide à la saisie de fiches marchés.

Mais, il est précisé que *"à l'issue de la phase d'expérimentation conduite au premier trimestre 2018, des échanges qui seront conduits avec les comptables du réseau, les modalités d'intervention du SAR pourront être amenées à évoluer. A cet égard l'exploration de nouveaux champs d'intervention, plus proches du coeur de l'activité comptable de type prise en charge de visa et de paiement de tout ou partie de la dépense d'un budget collectivité en full démat ou prise en charge de titres individuels ou de rôles, pourrait être effectuée"*.



SECTION
DEL'
AISNE

En termes d'effectifs, le SAR de l'Aisne sera constitué deux cadres A, encadrés par un Idiv.

Dans les faits ce seront 3 inspecteurs et 1 Idiv qui seront dans un premier temps chargés de le faire tourner, à savoir les comptables de St Simon et Coucy le Château et l'adjoint de La Fère (Insp), ainsi que le comptable de La Capelle (Idiv), dont les emplois ont été reversés en direction suite aux restructurations.

De plus, certains équipiers de l'échelon de renfort seraient susceptibles de prendre le relais dans les trésoreries pour accompagner sur place les travaux du SAR.

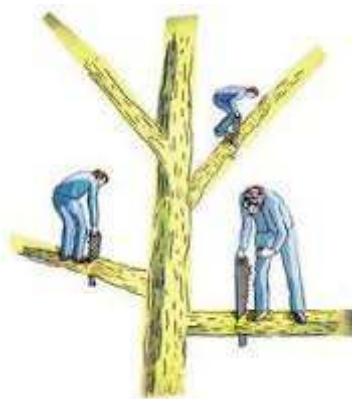
La Direction présentera un premier retour de l'expérimentation aux organisations syndicales lors d'un CTL à la fin du premier semestre 2018.

Les élus **FO-DGFIP** ont voté contre ce siphonage en règle de l'activité des trésoreries, prélude à de nouvelles fermetures.

Même si la direction affirme que *"cette action a vocation à être réalisée au profit de l'ensemble des trésoreries"* et qu'en la matière il n'y aura *"aucun caractère obligatoire"*, la situation exangue des effectifs des trésoreries contraint dorénavant et déjà nombre de comptables à s'engager dans cette voie sans retour en arrière envisageable.

➤ **Point d'étape sur l'expérimentation PRS du Nord et Dircofi Nord.**

Vous trouverez en annexe de ce compte rendu, la fiche présentée au CTL du Nord par la DIRCOFI et transmise pour information au CTL de l'Aisne.



*Vos élus **F.O.-DGFIP** en CTL*
David Włodarczyk – Sandra Vitel